

Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois de janvier deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, à la salle du conseil, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Fleur Paradis formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Michel Turner.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes

« Infrastructures

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à une étude d'opportunité concernant l'échangeur 311 dans le cadre de la construction du nouveau viaduc du secteur Saint-Rédempteur (lien rues Bernières et Saint-Denis)
Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-006 »

« Comité exécutif

Désignation d'une représentante à la Corporation Villieu »

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-02

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Aucune personne ne prend la parole.

CV-2018-00-03

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-04

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 11 et 12 décembre 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 11 et 12 décembre 2017 est déposé.

CV-2018-00-05

Félicitations à madame Émie Morissette

ATTENDU que madame Émie Morissette, jeune femme aux multiples talents, a décroché l'un des premiers rôles principaux dans un court métrage intitulé *When the train stops*, dont le tournage aura lieu en mars et avril 2018 à Hollywood aux États-Unis;

ATTENDU que madame Morissette est une artiste peintre de calibre professionnel et qu'elle se spécialise principalement dans l'art du portrait ;

ATTENDU que madame Morissette, professeure à l'école des Beaux-Arts et actrice, est copropriétaire d'une école de peinture sur le territoire lévisien;

ATTENDU qu'elle compte plusieurs expositions à son actif, dont une à Paris en janvier 2018, et qu'elle offre des cours de peinture à une clientèle souhaitant s'initier au monde de l'art ;

ATTENDU qu'après avoir tourné dans la série web *Star Trek Continues*, l'artiste-peintre de Lévis, âgée de 17 ans, se retrouvera sur un plateau hollywoodien au printemps 2018;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Émie Morissette pour avoir décroché l'un des rôles principaux dans le court métrage intitulé *When the train stops*, dont le tournage aura lieu en mars et avril 2018 à Hollywood, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-06

Félicitations à monsieur Jean-René Lebel

ATTENDU que monsieur Jean-René Lebel, associé et chef-mixologue du restaurant de Lévis, copropriétaire du *Shaker cuisine & mixologie*, a été élu le 12 décembre 2017 grand gagnant du concours *Créons le cocktail du Québec*, organisé par la Société des alcools du Québec, pour son cocktail le *Québec royal*;

ATTENDU que monsieur Lebel, d'abord diplômé en kinésiologie, a développé au fil de ses expériences une véritable passion pour la mixologie qui est devenue par la suite son métier;

ATTENDU que pour créer le *Québec royal*, un cocktail à l'image des Québécois, il a développé une recette contenant les alcools québécois les plus récompensés dans le monde tout en mettant en valeur la pomme et le sirop d'érable, deux produits typiques de chez nous;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Jean-René Lebel, associé et chef-mixologue du restaurant de Lévis, copropriétaire du *Shaker cuisine & mixologie*, pour avoir été élu grand gagnant du concours *Créons le cocktail du Québec*, organisé par la Société des alcools du Québec, pour son cocktail le *Québec royal*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-07

Félicitations à monsieur Raynald Roy

ATTENDU que monsieur Raynald Roy a œuvré 42 ans dans le domaine financier;

ATTENDU que monsieur Roy quitte ses fonctions des huit dernières années de directeur général de la Caisse Desjardins de la Chaudière, afin de profiter d'une retraite bien méritée;

ATTENDU que monsieur Roy est reconnu pour son implication soutenue auprès des organismes culturels, sportifs et communautaires lévisiens ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Raynald Roy, directeur général de la Caisse Desjardins de la Chaudière pour sa précieuse collaboration au développement et à

l'épanouissement de la communauté lévisienne et pour son implication, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-08

Détermination du lieu des séances du conseil de la Ville, du comité plénier et du comité exécutif pour la période des travaux de réfection de l'hôtel de ville

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De ratifier et déterminer que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil de la Ville ont lieu dans la salle du conseil, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, pour la période du 15 janvier au 28 février 2018 inclusivement.

De ratifier et déterminer que les séances du comité plénier ont lieu dans la salle du conseil, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, pour la période du 15 janvier au 28 février 2018 inclusivement.

De ratifier et déterminer que les séances ordinaires du comité exécutif ont lieu dans la salle de comité, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis, pour la période du 15 janvier au 28 février 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-09

Désignation de membres du conseil de la Ville à titre de célébrantes et célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles [Document d'aide à la décision GRE-2017-260](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De demander au ministre de la Justice de désigner les membres du conseil de la Ville Isabelle Demers, Steve Dorval, Amélie Landry, Karine Lavertu et Fleur Paradis, à titre de célébrantes et célébrant compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-10

Disposition de véhicules et d'équipements pour l'encan d'octobre 2017 et récupération des sommes [Document d'aide à la décision INF-EM-2017-010](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter le fruit de la vente des véhicules et d'équipements pour l'encan d'octobre 2017, afin d'assurer des dépenses d'immobilisations, en remplacement de véhicules ou d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien en mécanique et améliorer la flotte.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-11

Protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées pour les travaux de réfection des rues Saint-Eugène (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et Saint-Laurent (secteur Lévis) et du chemin Vire-Crêpes (Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-111](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, pour les travaux de réfection des rues Saint-Eugène (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et Saint-Laurent (secteur Lévis) et du chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-111, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-12

Réclamation de la subvention du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour des travaux exécutés sur les chemins municipaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-113](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 79 018 \$, tels qu'ils sont énumérés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-113, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ces travaux ayant été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué, de même que d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-13

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-022](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-022, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-14

Demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-029](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les crédits additionnels de 2 500 \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-029 pour les paiements des coûts de réalisation pour l'organisation d'une activité spéciale dans le cadre du *150^e anniversaire* du Canada et du *25^e anniversaire* du sentier Transcanadien, ce montant correspond à la subvention de 2 500 \$ provenant du sentier Transcanadien déposée dans le poste budgétaire indiqué à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-15

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De désigner madame Sylvie Bourgoin, chef du Service de la trésorerie et assistante-trésorière, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) pour un mandat de trois ans, afin de combler le poste laissé vacant par monsieur Marc Duchesne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-16

Attribution du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants ramassés en bordure de rue

[Document d'aide à la décision APP-2017-248-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants ramassés en bordure de rue (appel d'offres 2017-50-115) de la façon suivante :

- lot 1, option D, à Sani-terre environnement inc., pour une durée de deux ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 406 406 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;
- lot 2, à Fer & métaux américains s.e.c. faisant affaires sous le nom d'AIM éco-centre, pour une durée de deux ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 273 000 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;

le tout conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-17

Attribution du contrat pour le régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2017-259](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour le régime d'assurance collective des employées et employés de la Ville (appel d'offres 2017-55-116), à La capitale assurances et gestion du patrimoine inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 7 959 778 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-18

Adoption du Règlement RV-2017-17-78 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-89 dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur certains lots (modification de la définition de lots stratégiques)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-152-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-78 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-89 dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur certains lots a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de retirer le lot 2 219 183 du cadastre du Québec à titre de lot stratégique ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2017-17-78 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2016-15-89 dans le cadre du projet de service rapide par bus visant à interdire toute nouvelle construction (incluant tout aménagement de gestion des eaux pluviales) ou tout agrandissement d'une construction sur certains lots.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-19

Adoption du Règlement RV-2017-17-79 modifiant le Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision DEV-2017-186](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-79 modifiant le Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la tarification applicable à la signalisation touristique ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2017-17-79 modifiant le Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-20

Adoption du Règlement RV-2017-17-80 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2018 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-019

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-80 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2018 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2018, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2017-17-80 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2018 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-21

Adoption du Règlement RV-2017-17-82 fixant un taux de droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$

[Document d'aide à la décision FIN-2017-035](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-82 fixant un taux de droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de

fixer un taux de droit de mutation de 3 % sur la tranche additionnelle de 500 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2017-17-82 fixant un taux de droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-22

Adoption du Règlement RV-2017-17-81 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2018

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-81 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2018 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-17-81 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-23

Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à une étude d'opportunité concernant l'échangeur 311 dans le cadre de la construction du nouveau viaduc du secteur Saint-Rédempteur (lien rues Bernières et Saint-Denis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-006](#)

ATTENDU que la réalisation d'un viaduc entre la rue de Saint-Denis dans le secteur Saint-Rédempteur et la rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas) s'est avérée essentielle afin d'améliorer la fluidité de la route des Rivières, de diminuer l'importante congestion routière de ce secteur et de favoriser la vitalité commerciale et industrielle du parc industriel à proximité;

ATTENDU que depuis 2010, la Ville a déjà investi des efforts considérables pour régler les problèmes de congestion de ce secteur de son territoire, notamment près de 7 M\$ ont été dépensés pour les études, les analyses, les travaux de consolidation des sols et pour le démarrage des travaux de construction et plusieurs millions seront encore investis en 2018 et en 2019 pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que les travaux de construction du viaduc du secteur Saint-Rédempteur ont été amorcés en 2017 et qu'ils seront complétés à la fin de l'année 2018 et que les travaux des voies d'approche du viaduc seront faits en 2019;

ATTENDU qu'à la suite de la mise en fonction du viaduc, une importante augmentation des débits de circulation sur la rue de Bernières sera générée;

ATTENDU que la Ville veut s'assurer que la gestion de la circulation de ce secteur sera optimisée à temps pour que les citoyens bénéficient de l'impact positif du viaduc et des voies d'approche dès leur réalisation;

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est déjà au fait des problèmes de circulation de ce secteur et qu'il connaît l'échéancier des travaux de construction du viaduc;

ATTENDU que le ministère accuse un retard dans la réalisation de ces études qui sont rendues urgentes;

En conséquence ;

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réaliser dans les meilleurs délais une étude d'opportunité pour l'échangeur 311 et l'ensemble de ses bretelles d'accès en termes de circulation et de configuration, et ce, de façon à ce que les solutions retenues soient réalisées pour permettent l'utilisation optimale du viaduc du secteur Saint-Rédempteur et qu'elles contribuent concrètement à l'amélioration de la fluidité de la circulation de ce secteur du territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-24

Désignation d’une représentante à la Corporation Villieu

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De désigner le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers à titre de représentante de la Ville à la Corporation Villieu en remplacement de monsieur René Fortin.

Adoptée à l’unanimité

CV-2018-00-25

Période d’intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-00-26

Félicitations au Club de curling Etchemin, à monsieur Richard Dumais, président de ce club, aux bénévoles et à l’équipe junior de la skip Émilie Gagné

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le Club de curling Etchemin, monsieur Richard Dumais, président de ce club, et les bénévoles, pour l’excellence de leur travail et pour avoir organisé le *Championnat québécois de curling féminin Scotties 2018* qui a eu lieu du 7 au 14 janvier 2018, et à l’équipe junior de la skip Émilie Gagné qui a remporté ce championnat, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2018-00-27

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2018-00-28

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 19 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
